

## RÈGLEMENTS OFFICIELS (LES « RÈGLEMENTS ») DU CONCOURS « COLLECTIONNEZ POUR GAGNER » 2018 DE TIM HORTONS (LE « CONCOURS »)

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU GAGNER UN PRIX. UN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. UNE DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ ET UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POURRAIENT ÊTRE EXIGÉES. CE CONCOURS EST DESTINÉ AU JEU AU CANADA UNIQUEMENT ET EST RÉGI PAR LES LOIS CANADIENNES. NE VOUS INSCRIVEZ PAS SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE.

### Période du concours :

1. Le concours comporte deux volets (chacun étant un « **Volet** ») : (i) le Volet en restaurant (le « **Volet en restaurant** »); et (ii) le Volet en ligne (le « **Volet en ligne** »). La période de jeu pour le Volet en restaurant débute le 26 septembre 2018 à minuit, heure de l'Est (« HE ») et prend fin le 7 novembre 2018 à 21 h 59 m 59 s (HE), ou lorsque tous les paquets de cartes (définis ci-dessous) auront été distribués, selon la première éventualité (la « **Période du volet en restaurant** »). La période de préinscription pour le Volet en ligne débute le 19 septembre 2018 à minuit (HE) et prend fin le 25 septembre 2018 à 23 h 59 m 59 s (HE) (la « **Période de préinscription du volet en ligne** »). La période de jeu pour le Volet en ligne débute le 26 septembre 2018 à minuit (HE) et prend fin le 7 novembre 2018 à 21 h 59 m 59 s (HE) (la « **Période du volet en ligne** »).

### Admissibilité :

2. Le concours est ouvert uniquement aux résidents autorisés du Canada qui : (i) ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence; ou (ii) qui sont âgés de treize (13) ans ou plus, mais qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence (les « **Personnes mineures** ») et qui ont obtenu la permission de leur parent ou tuteur légal (un « **Parent** ») pour participer à ce Concours et être liés par les présents Règlements officiels du concours. Malgré ce qui précède, les employés, représentants ou agents (ainsi que les personnes habitant sous le même toit qu'un tel employé, représentant ou agent) du Fonds de publicité et promotion Tim Hortons (Canada) inc./Tim Hortons Advertising and Promotion Fund (Canada) Inc. (le « **Commanditaire** »), de Groupe TDL Corporation, de la Ligue nationale de hockey (« **LNH** »), de ses équipes membres, de NHL Enterprises Canada, L.P., de NHL Enterprises, L.P., de NHL Enterprises B.V. et de NHL Interactive CyberEnterprises, LLC (toutes les entités précédentes de la LNH<sup>MD</sup>, collectivement les « **Entités de la LNH** »), de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey (« **AJLNH** »), chacune des sociétés mères, sociétés affiliées et sociétés liées des parties précédentes, des franchisés ou titulaires de licence Tim Hortons, des agences d'experts-conseils, de publicité et de promotion du Commanditaire, de l'organisation indépendante du concours et(ou) de toute autre entité participant à l'organisation, la gestion ou l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties du concours** »), ne sont pas admissibles à participer. La définition des employés, représentants ou agents des franchisés ou titulaires de licence Tim Hortons tels que décrits dans le présent paragraphe se limite aux personnes qui fournissent des services de quelque manière que ce soit aux restaurants Tim Hortons. Il demeure entendu que les employés, représentants ou agents des Parties du concours peuvent se procurer des paquets de cartes (définis ci-dessous) conformément aux présents règlements (jusqu'à épuisement des stocks);

toutefois, ces personnes ne peuvent pas réclamer un prix ou participer au Volet en ligne du concours.

3. Nul là où la loi l'interdit.
4. Pour pouvoir réclamer un prix, le demandeur doit avoir atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence.
5. **REMARQUE À L'INTENTION DES PERSONNES MINEURES** : Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, en effectuant des vérifications aléatoires ou à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison, de communiquer avec le Parent d'une personne mineure afin de vérifier : (i) son accord (en son propre nom et au nom de la personne mineure) à être lié légalement par les présents Règlements; (ii) son consentement relativement à la participation de la personne mineure à ce concours; et(ou) (iii) son consentement à la collecte des renseignements personnels sur la personne mineure aux fins d'administration du concours. Tout manquement de la part du parent de la personne mineure à s'acquitter d'une telle vérification requise à l'entière satisfaction du Commanditaire, dans les délais prescrits par le Commanditaire, pourrait, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, entraîner la disqualification de la personne mineure concernée.

#### **Modes de participation au Volet en restaurant :**

6. **POUR PARTICIPER** : AUCUN ACHAT REQUIS. Il existe deux (2) modes de participation au Volet en restaurant, tels que décrits ci-dessous :
  - (a) Achat admissible : Durant la Période du volet en restaurant, les invités des restaurants Tim Hortons participants au Canada peuvent acheter un paquet spécialement identifié (chacun, un « **Paquet de cartes** ») de cartes à jouer de la LNH<sup>MD</sup> Série Collectionneurs Tim Hortons (chacune, une « **Carte** »), jusqu'à épuisement des stocks, 1) au prix de 1,00 \$ CA (taxes en sus) chacun à l'achat de toute boisson, sauf l'espresso (limite d'un paquet de cartes au coût de 1,00 \$ par achat de boisson); 2) au prix de 1,99 \$ CA (taxes en sus) chacun sans achat de boisson. Les cartes ne peuvent pas être achetées dans le cadre d'une commande du service de livraison Tim Hortons®. Les achats effectués par le biais du service de livraison Tim Hortons® ne sont pas admissibles à cette promotion.
  - (b) Demande postale : Pour obtenir GRATUITEMENT un Paquet de cartes ou un exemplaire des présents Règlements, écrivez lisiblement (ou imprimez mécaniquement) votre nom, adresse postale (incluant le code postal), numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional) et adresse électronique complets sur une même feuille de papier mesurant 3 po sur 5 po, et postez-la (accompagnée d'une enveloppe-réponse préaffranchie) dans une enveloppe (suffisamment affranchie) à : *Concours Collectionnez pour gagner 2018 de Tim Hortons*, Tim Hortons Redemptions, 4311 Canada Way, Burnaby (BC) V5G 1J3 (une « **Demande postale** »). Les Demandes postales doivent être postées avant la fin de la Période du volet en restaurant (le cachet de la poste en faisant foi) et seules les Demandes postales reçues avant 23 h 59 m 59 s (HE) le 21 novembre 2018 seront admissibles. Aucune reproduction mécanique n'est permise. Si une Demande postale admissible est reçue, le participant ayant envoyé la Demande

postale recevra un (1) Paquet de cartes par retour du courrier, jusqu'à épuisement des stocks. Limite d'une (1) Demande postale par enveloppe suffisamment affranchie. Il demeure entendu que chaque Demande postale doit être postée dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie et que les Demandes postales en vrac dans une même enveloppe seront considérées comme nulles. Les Renonciataires (définis ci-dessous) ne sont pas responsables des Demandes postales tardives, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes, incompatibles ou illisibles (qui seront toutes considérées comme nulles).

7. Un minimum de 12 334 400 Paquets de cartes seront fabriqués pour le présent Concours. Chaque Paquet de cartes renfermera trois (3) cartes, sous réserve des diverses limites des cartes numériques (définies ci-dessous). Les trois (3) cartes incluses dans tout Paquet de cartes seront déterminées par un mode d'assortiment aléatoire. Certaines cartes correspondent à un type particulier de prix du Volet en restaurant (définis ci-dessous), (chacune, une « **Carte de prix** »). Le tableau suivant présente les différents types de Carte de prix (un « **Type de carte de prix** ») et la probabilité correspondante que toute carte soit incluse dans tout Paquet de cartes :

Types de carte de prix	Total disponible	Probabilités
Cartes de super-étoile autographiées par Sidney Crosby (1 à 87)	87	1 : 141 821
Cartes Timbits® autographiées par Brad Marchand	100	1 : 123 384
Cartes autographiées de la LNH <sup>MD</sup>	1 714	1 : 7 200
Cartes de reliques de chandails de la LNH <sup>MD</sup>	6 855	1 : 1 800
Cartes de reliques de chandails autographiées de la LNH <sup>MD</sup>	150	1 : 82 256

8. **REMARQUE IMPORTANTE** : Une Carte de prix ne constitue pas un prix du Volet en restaurant. Elle indique simplement au détenteur de la carte qu'il est un gagnant potentiel du prix en question du Volet en restaurant applicable (voir ci-dessous les modalités de réclamation d'un prix).
9. Les probabilités énoncées représentent une moyenne de l'ensemble du cycle de production des cartes. Aucun ratio ne garantit la présence d'une carte en particulier dans une caisse de cartes ou une région géographique quelconques.
10. Un code alphanumérique unique (un « **Code NIP** ») sera imprimé sur l'étiquette intérieure de chaque Paquet de cartes. Le Code NIP peut être utilisé pour participer au Volet en ligne du concours durant la Période du volet en ligne. Toutefois, il demeure entendu que le Code NIP n'est pas nécessaire pour participer au Volet en ligne (voir ci-dessous pour obtenir plus de détails).
11. **REMARQUE IMPORTANTE** : Le Commanditaire se réserve le droit de limiter la distribution des Cartes et des Paquets de cartes. Les Paquets de cartes pourraient

toujours être disponibles après la clôture de la Période du volet en ligne. Toutefois, les Codes NIP ne pourront pas être soumis après la clôture de la Période du volet en ligne.

**Prix du Volet en restaurant :**

12. Le tableau suivant précise le prix (chacun, un « **Prix du volet en restaurant** »), sa valeur approximative au détail (« **VAD** »), et la quantité disponible au début de la Période du volet en restaurant pour chaque Type de carte de prix correspondant :

Types de carte de prix	Description du prix	Nombre disponible	VAD
Cartes de super-étoile autographiées par Sidney Crosby (de 1 à 87)	Une (1) carte de super-étoile autographiée par Sidney Crosby (1 à 87)	87	Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs.
Cartes Timbits® autographiées par Brad Marchand	Une (1) carte Timbits® autographiée par Brad Marchand	100	Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs.
Cartes autographiées de la LNH <sup>MD</sup>	Une (1) carte autographiée par l'un (1) des quinze (15) joueurs de la LNH <sup>MD</sup> suivants : Duncan Keith, Vladimir Tarasenko, Alex Galchenyuk, Bo Horvat, Evgeny Kuznetsov, Matthew Tkachuk, Marc-André Fleury, Nikolaj Ehlers, Jeff Carter, Nikita Kucherov, Jake Gardiner, Mitch Marner, Matt Murray, Brady Skjei, Mark Stone	1 714	Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs.
Cartes de reliques de chandails de la LNH <sup>MD</sup>	Une (1) carte présentant un morceau d'un vrai chandail porté à l'occasion d'une partie par l'un (1) des dix-huit (18) joueurs suivants : Nathan MacKinnon, Jonathan Toews, Carey Price, Brock Boeser, Johnny Gaudreau, Marc-André Fleury, Patrik Laine, Drew Doughty, Steven Stamkos, Auston	6 855	Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs.

Types de carte de prix	Description du prix	Nombre disponible	VAD
	Matthews, P.K. Subban, Henrik Lundqvist, Henrik Zetterberg, Erik Karlsson, Alex Ovechkin, Connor McDavid, John Tavares, Sidney Crosby		
Cartes de reliques de chandails autographiées de la LNH <sup>MD</sup>	Une (1) carte présentant un morceau d'un véritable jersey porté à l'occasion d'une partie par l'un (1) des six (6) joueurs suivants et portant aussi l'autographe du joueur en question : Carey Price, Brock Boeser, Mark Giordano, Patrik Laine, William Nylander, Leon Draisaitl	150	Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs.

13. Durant la Période du volet en restaurant, le nombre de prix du Volet en restaurant diminuera (ainsi que les probabilités de gagner correspondantes) au fur et à mesure que les prix seront réclamés conformément aux présents Règlements.
14. Chaque prix du Volet en restaurant doit être accepté tel qu'il est attribué et il n'est ni transférable ni convertible en espèces (sauf dans les cas expressément autorisés par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion). Aucune substitution n'est acceptée, sauf au gré du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer un prix du Volet en restaurant ou une composante de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans toutefois s'y limiter, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, un prix en espèces.

#### **Procédure de réclamation d'un prix du Volet en restaurant :**

15. Si un participant reçoit une Carte de prix, celui-ci doit l'échanger en suivant les directives fournies ci-dessous afin de recevoir le prix correspondant du Volet en restaurant. Si une personne mineure reçoit une Carte de prix, celle-ci est autorisée à transférer la carte à son parent ou tuteur légal, qui sera alors considéré comme le participant devant procéder à la réclamation en suivant les directives fournies ci-dessous.
16. Pour réclamer un prix, allez en ligne au [www.CollectionnezPourGagner.ca](http://www.CollectionnezPourGagner.ca) et suivez les directives à l'écran pour : (i) soumettre le code à gratter (un « **Code à gratter** ») apparaissant sur le recto de la Carte de prix; et (ii) remplir le Formulaire de réclamation de carte de prix – cette étape inclut l'exigence de répondre correctement à une question réglementaire d'habileté mathématique sans aide mécanique ou autre (collectivement une « **Réclamation d'un prix du volet en restaurant** »). Votre statut de gagnant d'un prix du Volet en restaurant ne sera confirmé que lorsque le Commanditaire aura vérifié que vous vous conformez entièrement aux présents Règlements (tel que déterminé par

le Commanditaire et à sa seule et entière discrétion), y compris sans toutefois s'y limiter, à la soumission d'un Code à gratter valide. Il y a une limite d'un (1) prix du Volet en restaurant par Carte de prix/Code à gratter. Vous devez soumettre votre réclamation de prix du Volet en restaurant avant le 30 septembre 2019. Il demeure entendu que les demandes de réclamation de prix du Volet en restaurant reçues après la date limite seront considérées comme nulles et ne seront pas honorées.

17. REMARQUE IMPORTANTE : Tous les Codes à gratter sont uniques et, afin d'être valables, ils ne doivent pas avoir été soumis dans le cadre d'une précédente réclamation de prix du Volet en restaurant. Par conséquent, ne diffusez pas votre Code à gratter (y compris sur les médias sociaux). Il demeure entendu que les Codes à gratter expireront automatiquement après leur première utilisation ou après le 30 septembre 2019 (selon la première éventualité). Veuillez conserver vos Codes à gratter et vos Cartes de prix originaux pour vos dossiers. Tous les Codes à gratter envoyés sont soumis à une vérification, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Tous les Codes à gratter dont l'obtention légitime ne pourra être confirmée, conformément à la lettre et à l'esprit des présents Règlements et à l'entière satisfaction du Commanditaire, à son entière discrétion et selon l'échéancier précisé par celui-ci, seront automatiquement disqualifiés (auquel cas la réclamation du prix du Volet en restaurant et/ou le participant sera disqualifié et ce dernier renoncera à tout droit à un prix du Volet en restaurant). Les Renoncataires ne sont pas responsables des soumissions et des tentatives de soumissions de Codes à gratter tardives, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes ou incompatibles (qui sont toutes considérées comme nulles).

#### **Mode d'inscription au Volet en ligne :**

18. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour vous inscrire au Volet en ligne, rendez-vous à [www.CollectionnezPourGagner.ca](http://www.CollectionnezPourGagner.ca) (le « **site Web** ») et suivez les instructions apparaissant à l'écran pour obtenir le formulaire officiel d'inscription au concours (le « **Formulaire d'inscription** »). Remplissez la totalité du formulaire d'inscription en inscrivant tous les renseignements requis, y compris les exigences suivantes : (i) saisissez votre prénom et votre nom, votre code postal, votre numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional), votre adresse électronique et votre mot de passe (la date de naissance est facultative); et (ii) indiquez que vous (et si vous êtes une personne mineure, votre parent ou tuteur légal) avez lu les modalités des présents Règlements et que vous acceptez d'être lié par celles-ci. Lorsque vous avez entièrement rempli le Formulaire d'inscription, suivez les instructions à l'écran pour envoyer votre Formulaire d'inscription (une « **Inscription** ») dûment rempli. Pour être admissible, votre Inscription doit être envoyée et reçue conformément aux présents Règlements pendant la période de préinscription en ligne du Volet en ligne ou la Période du volet en ligne.
19. Le Concours n'est d'aucune façon parrainé, validé ou géré par ni associé à Facebook. Vous comprenez que vous fournissez votre information au Commanditaire et non à Facebook. Les renseignements que vous fournirez ne seront utilisés que dans le cadre de l'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (voir ci-dessous). Par la présente, Facebook est entièrement dégagé de toute responsabilité par chacun des participants au Concours. Toute question, observation ou plainte concernant le Concours doit être adressée directement au Commanditaire et non à Facebook.

## Mode de participation au Volet en ligne :

20. AUCUN ACHAT REQUIS. Après avoir effectué votre Inscription (voir les détails ci-dessus), ouvrez une session sur le site Internet (une « **Ouverture de session** ») au cours de la Période du volet en ligne et vous obtiendrez un paquet de départ (un « **Paquet de départ** ») de cinq (5) cartes de hockey numériques (une « **Carte numérique** »). Tous les paquets de départ contiennent quatre (4) cartes numériques différentes sélectionnées de manière aléatoire (une « **Carte numérique différente** ») et une (1) carte numérique en double exemplaire (une « **Carte numérique en double exemplaire** ») sélectionnée de manière aléatoire. Par exemple, un Paquet de départ pourrait comprendre les cartes suivantes : joueur A, joueur B, joueur C, joueur D et joueur D. De plus, si votre Inscription a été effectuée pendant la Période de préinscription en ligne du Volet en ligne, vous recevrez une (1) carte numérique additionnelle Tim Horton (c.-à-d. en plus de votre Paquet de départ) (la « **Carte numérique de préinscription** ») à l'ouverture de session.
21. Toutes vos Cartes numériques différentes seront ajoutées à votre ensemble de Cartes numériques différentes (un « **Ensemble de cartes numériques différentes** ») que vous pouvez voir à l'ouverture de session. Le nombre maximal total de Cartes numériques différentes est de cent vingt (120) (la « **Limite de cartes numériques différentes** »). Si vous atteignez la Limite de cartes numériques différentes, vous ne serez plus en mesure de collectionner d'autres cartes numériques; toutefois, vous serez toujours admissible à ouvrir une session et à cliquer (défini ci-dessous), conformément aux présents Règlements.
22. Après avoir obtenu votre Ensemble de départ et pendant la Période du volet en ligne, vous pourriez obtenir des Cartes numériques supplémentaires des manières suivantes :
  - (a) Ouverture de session : Si vous ouvrez une session sur le site Internet après un délai de vingt-quatre (24) heures à partir du moment où vous avez obtenu votre Paquet de départ (tel que déterminé par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion et selon ses dossiers officiels), vous serez admissible à recevoir une (1) carte numérique choisie au hasard (une « **carte numérique d'ouverture de session** »). De plus, chaque fois que vous ouvrez une session après un délai de vingt-quatre heures à partir du moment où vous avez obtenu votre plus récente carte numérique d'ouverture de session (tel que déterminé par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion et selon ses dossiers officiels), vous serez admissible à recevoir une (1) Carte numérique (assujetti à la limite de Cartes numériques différentes). Par exemple, si vous ouvrez une session et cliquez pour recevoir une carte numérique d'ouverture de session à 13 h (HE), vous serez admissible à recevoir votre prochaine carte numérique d'ouverture de session en tout temps après 13 h (HE) le lendemain.
  - (b) Soumettre un code NIP : Si, pendant la Période du volet en ligne, vous ouvrez une session et suivez les directives affichées à l'écran pour soumettre un code NIP, vous serez admissible à recevoir trois (3) Cartes numériques supplémentaires choisies au hasard. Tous les codes NIP sont uniques et ne peuvent être soumis qu'une (1) seule fois pendant le Concours. Tous les codes NIP expireront après la première utilisation ou à la fin de la Période du volet en ligne (selon la première éventualité). Veuillez conserver vos codes NIP originaux pour vos dossiers. Tous les codes NIP soumis sont assujettis à une vérification à

la seule et entière discrétion du Commanditaire. Tous les codes NIP dont l'obtention légitime ne pourra être confirmée, conformément à la lettre et à l'esprit des présents Règlements et à l'entière satisfaction du Commanditaire, à son entière discrétion et selon l'échéancier précisé par celui-ci, seront automatiquement disqualifiés (auquel cas la réclamation du prix du Volet en restaurant et(ou) le participant sera disqualifié et ce dernier renoncera à tout droit à un prix du Volet en restaurant). Les Parties du concours et chacun de leurs agents, employés, dirigeants, membres, successeurs et ayant-droit respectifs (collectivement les « **Parties libérées** ») ne sont pas responsables des soumissions et des tentatives de soumissions de codes NIP tardives, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes ou incompatibles (qui sont toutes considérées comme nulles).

23. Lorsque vous êtes admissible à recevoir une (1) ou plusieurs Cartes numériques durant la Période du volet en ligne (soit par l'entremise d'un Paquet de départ, d'une ouverture de session, ou en soumettant un code NIP; toutefois, excluant la Carte numérique de préinscription), vous devrez suivre les directives affichées à l'écran et cliquer pour ouvrir un Paquet numérique et obtenir la Carte numérique (un « **Clic** »).

#### **Mode d'échange des cartes numériques en double exemplaire :**

24. Toutes vos Cartes numériques en double exemplaire seront automatiquement ajoutées à l'ensemble des autres Cartes numériques en double exemplaire (les « **Autres cartes numériques en double exemplaire** ») au cours de la Période du volet en ligne et seront accessibles aux fins d'échanges (un « **Échange** »). Chaque Échange consiste à échanger une (1) Carte numérique en double exemplaire et à choisir de recevoir une (1) Carte numérique différente.
25. Pour faire un Échange, une fois votre Carte numérique en double exemplaire ajoutée aux Autres cartes numériques en double exemplaire, vous devez choisir une (1) Carte numérique différente que vous souhaitez recevoir parmi une à trois (1 à 3) Cartes numériques différentes (telles que choisies par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, au moyen d'un algorithme de sélection aléatoire parmi les Autres cartes numériques en double exemplaire).
26. REMARQUE IMPORTANTE : Il n'est pas possible d'ajouter une Carte numérique différente à la réserve des doubles de cartes numériques. Seules les Cartes numériques en double exemplaire peuvent y être ajoutées.
27. Après avoir effectué un Échange, vous en serez avisé sur le site Internet, où vous verrez les informations suivantes :
  - (a) la Carte numérique en double exemplaire ajoutée aux Autres cartes numériques en double exemplaire; et
  - (b) la Carte numérique différente choisie.

#### **Mode d'obtention des participations et des exploits :**

28. Le tableau suivant décrit les seuils de nombres de Cartes numériques différentes (un « **Seuil de cartes numériques différentes** ») qu'un participant doit atteindre afin de



recevoir la ou les participations correspondantes (une « **Participation** »). Les Participations attribuées sont cumulatives.

Seuil de cartes numériques différentes	Participations
10	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$
25	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$
40	1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby
50	1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019
60	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ 1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ 1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby 1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019
70	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ 1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ 1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby 1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019
80	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ 1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ 1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby 1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019
90	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ 1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ 1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby 1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019
100	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ 1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ 1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby 1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019 1 participation au tirage de prix d'une rencontre avec Sidney Crosby
110	1 participation au tirage de prix d'une rencontre avec Sidney Crosby
120	1 participation au tirage de prix d'une rencontre avec Sidney Crosby

À titre d'exemple, si un participant atteint un Seuil de cartes différentes de 80, il recevra un total de quatre (4) participations au tirage de prix d'une Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$, quatre (4) participations au tirage de prix d'une Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$, quatre (4) participations au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby, et quatre (4) participations au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019.

29. Les participants au Volet en ligne peuvent aussi obtenir des participations d'exploits (un « **Exploit** »). Tous les Exploits sont liés à un écusson graphique unique correspondant (un « **Écusson** »). Les Exploits et les Écussons n'ont aucune valeur et sont destinés uniquement à des fins de divertissement.
30. Le tableau suivant décrit le nombre requis de Cartes numériques différentes (les « **Cartes numériques différentes** ») qu'un participant doit atteindre afin de recevoir la participation et l'Exploit correspondants. Les participations et les Exploits attribués sont cumulatifs.

Exploit	Cartes numériques différentes	Participation
Gagnants du trophée Hart	Sidney Crosby, Evgeni Malkin, Alex Ovechkin, Corey Perry, Carey Price, Henrik Sedin, Patrick Kane, Connor McDavid, Taylor Hall	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$

Exploit	Cartes numériques différentes	Participation
Gagnants du trophée Vézina	Henrik Lundqvist, Carey Price, Braden Holtby, Pekka Rinne	1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby
Marqueurs de 50 buts	Sidney Crosby, Evgeni Malkin, Alex Ovechkin, Corey Perry, Steven Stamkos	1 participation au tirage de prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby
Gagnants du Trophée Calder	Aaron Ekblad, Patrick Kane, Nathan MacKinnon, Evgeni Malkin, Alex Ovechkin, Artemi Panarin, Auston Matthews, Mathew Barzal	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$
Gagnants du trophée commémoratif James Norris	Victor Hedman, Brent Burns, Drew Doughty, Erik Karlsson, Duncan Keith, P.K. Subban, Zdeno Chara	1 participation au tirage de prix d'une Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$
Gagnants de plusieurs Coupe Stanley <sup>MC</sup>	Duncan Keith, Matt Murray, Phil Kessel, Jeff Carter, Patrick Kane, Drew Doughty, Tim Horton, Anze Kopitar, Sidney Crosby, Evgeni Malkin, Jonathan Toews	1 participation au tirage de prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019

### Prix du Volet en ligne :

31. Ce qui suit est une description des prix (un « **Prix du volet en ligne** ») pouvant être gagnés dans le cadre du Volet en ligne au début de la Période de volet en ligne :

### Prix instantanés

- (a) Prix instantanés d'un café gratuit : Il y aura cinquante milles (50 000) prix instantanés d'un café gratuit (chacun, un « **Prix instantané d'un café gratuit** »). Chaque Prix instantané d'un café gratuit consiste en un (1) bon à usage unique (sujet aux modalités et conditions de l'émetteur) qui peut être échangé contre un (1) café infusé chaud ou un thé de spécialité chaud ou un thé infusé chaud (de n'importe quel format) gratuit à tout restaurant Tim Hortons participant (chacun, un « **Bon** »). Relativement à chaque Prix instantané d'un café gratuit, le gagnant confirmé recevra un (1) bon à son intention qui inclura également la marche à suivre pour réclamer le Bon. Chaque Bon doit être échangé le ou avant le 31 décembre 2018. Chaque Bon sera envoyé par courriel (à l'aide de l'information fournie par le Commanditaire) dans les quarante-huit (48) heures après la confirmation et la vérification du gagnant (conformément aux présents Règlements). Chaque Bon peut être échangé soit en étant imprimé, soit en étant affiché sur un téléphone intelligent compatible à un restaurant Tim Hortons participant (sujet aux modalités et conditions du Bon). La valeur approximative au détail (VAD) de chaque Prix instantané d'un café gratuit est de 1,49 \$ à 2,09 \$ CA. Le nombre de Prix instantané d'un café gratuit diminuera tout au long de la Période du volet en ligne, au fur et à mesure que les prix sont réclamés conformément aux présents Règlements. La bonne réponse à la question

réglementaire doit être soumise au plus tard cinq (5) jours après la fin du Volet en ligne.

**Prix des tirages :**

- (b) Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ : Il y aura deux cents (200) prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ (chacun, un « **Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$** »). Chaque Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ consiste en une Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ CA. Chaque Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ doit être accepté tel que décerné, sous la forme déterminée exclusivement par le Commanditaire. Aucun intérêt ne sera payé sur une Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ gagnée. Chaque Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ gagnée est assujettie aux modalités de la Cartes Tim<sup>MD</sup>. Limite d'un Prix d'une (1) Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$ par personne.
- (c) Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ : Il y aura cent cinquante (150) prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ (chacun, un « **Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$** »). Chaque Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ consiste en une Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ CA. Chaque Prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ doit être accepté tel que décerné, sous la forme déterminée exclusivement par le Commanditaire. Aucun intérêt ne sera payé sur une Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ gagnée. Chaque Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ gagnée est assujettie aux modalités de la Cartes Tim<sup>MD</sup>. Limite d'un Prix d'une (1) Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$ par personne.
- (d) Prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby : Il y aura cinquante (50) prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby (chacun, un « **Prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby** »). Chaque chandail autographié de Sidney Crosby consiste en un (1) chandail autographié de Sidney Crosby des Pittsburgh Penguins®, accompagné d'un certificat d'authenticité. La VAD du Prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby est de 350 \$ CA (taxes en sus). Il est impossible d'établir la VAD d'une telle carte - sa valeur approximative est influencée par l'évolution de l'offre et de la demande, les conditions du marché local, le caractère imprévisible des sports et autres facteurs. Limite d'un (1) Prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby par personne.
- (e) Prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 : Il y aura cinq (5) prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 (chacun, un « **Prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019** »). Chaque prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 consiste en un voyage pour deux (2) personnes à San Jose (Californie) pour assister au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 et aux épreuves du concours d'habiletés des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> ainsi qu'un montant de 1 000 \$ CA en argent de poche, remis sous forme de chèque. Chaque prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 a une valeur approximative au détail de 7 000 \$ CA, basée sur un point de départ hypothétique de Toronto (Ontario). La valeur réelle du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 variera en fonction des fluctuations relatives au lieu de départ, aux dates de voyage et coûts des billets d'avion; toutefois, aucun des gagnants (et leur invité respectif) ne recevra la différence entre la valeur réelle du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 et sa valeur approximative au détail mentionnée. Limite d'un (1) prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 par personne. Le transport aérien comprend un voyage aller-retour, en classe économique, pour le gagnant et son invité à partir

de l'aérogare situé le plus près de la résidence du gagnant à destination de San José (Californie). L'hébergement dans un hôtel standard (une chambre en occupation double) sera fourni pendant un maximum de trois (3) nuitées. Les repas et les déplacements durant le voyage ne sont pas inclus. Toutes les dispositions pour le voyage et l'hébergement sont à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Chaque gagnant a la responsabilité de s'assurer d'avoir soumis le nom de son invité ainsi que tout autre renseignement requis pour conclure les réservations au plus tard le 3 décembre 2018; faute de quoi, le gagnant renoncera entièrement à son prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 et, s'il renonce à son prix, aucun prix ne sera substitué en remplacement. Lorsque le gagnant a soumis le nom de son invité et tout renseignements requis pour terminer les réservations, aucun changement ne peut être apporté aux dates de voyage ni aux réservations. Si un gagnant ou son invité n'utilise pas toute partie du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019, cette partie inutilisée pourrait, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être entièrement annulée, sans aucune possibilité de substitution. L'invité doit emprunter le même itinéraire que le gagnant et signer (et, dans le cas d'une personne mineure, son parent ou tuteur légal doit également signer) et retourner une décharge de responsabilité/publicité avant d'être admissible à la participation au prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019. Le gagnant et son invité assument la responsabilité de tous les frais encourus, autres que ceux susmentionnés comme faisant partie du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019, y compris, sans toutefois s'y limiter : l'assurance voyage et médicale, tous les déplacements terrestres, les pourboires, les repas, les appels téléphoniques, les frais de service à la chambre, les taxes applicables (y compris les taxes d'améliorations aéroportuaires) et toutes les dépenses imprévues. Le gagnant (ou son invité) peut être tenu de présenter une carte de crédit valable à son nom au moment de l'arrivée à l'hôtel pour couvrir tous frais imprévus. Le gagnant et son invité doivent s'assurer d'avoir tous les documents de voyage nécessaires (p. ex., passeports, visas, etc.), que ceux-ci sont en bonne et due forme et qu'ils sont valables avant le départ et pour toute la durée du voyage. De plus, le gagnant et son invité doivent être autorisés légalement à entrer aux États-Unis et à revenir au Canada en partance des États-Unis. Si, pour quelque raison que ce soit, un gagnant ou son invité ne peuvent voyager, y compris sans toutefois s'y limiter, en raison de documents de voyage inadéquats ou s'ils ne peuvent pas voyager pendant les dates et les heures de voyage spécifiées, ou pour toute autre raison, le gagnant peut alors désigner une personne à qui le prix du voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 peut être transféré, sous réserve de l'approbation finale du Commanditaire et à sa seule et entière discrétion. Le Commanditaire n'est pas responsable de l'annulation ou du report pour toute raison que ce soit du match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019. Des dispositions de rechange (le cas échéant) peuvent être prises à la seule et entière discrétion du Commanditaire et ce dernier se réserve le droit de ne prendre aucune disposition de rechange. La revente des billets pour les parties ou les événements de la LNH<sup>MD</sup> est interdite. Le gagnant et son invité doivent respecter les politiques de tous les lieux et les modalités des parties ou des événements. Le Commanditaire se réserve le droit de révoquer, en entier ou en partie, tout prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 d'un gagnant ou d'un invité qui, selon l'avis du Commanditaire ou du personnel de l'établissement, à leur seule et entière discrétion, serait intoxiqué, présenterait un risque pour la sécurité, ou contreviendrait à la politique

du site ou à la loi, ou encore qui pourrait ternir la réputation du Commanditaire ou des entités de la LNH<sup>MD</sup>.

(f) Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby : Il y aura un (1) prix d'une rencontre avec Sidney Crosby (le « **Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby** »). Un (1) gagnant (« **Gagnant** ») recevra un prix qui consiste en un voyage pour le Gagnant et un compagnon de voyage (« **Invité** ») à Pittsburgh, Pennsylvanie, États-Unis (ou toute autre ville américaine ou canadienne choisie par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion) qui inclura ce qui suit :

- Rencontre privée entre le gagnant, son invité et Sidney Crosby (la « **Rencontre** »), d'une durée d'environ dix (10) minutes, qui aura lieu immédiatement après un match de la LNH<sup>MD</sup> (sujet à l'horaire déterminé par le Commanditaire) ou tel qu'autrement déterminé par le Commanditaire à sa seule et unique discrétion (en consultation avec l'AJLNH);
- Deux (2) billets pour un match de la saison régulière LNH<sup>MD</sup> 2018-2019;
- Deux (2) nuitées d'hébergement à l'hôtel (une (1) chambre standard, occupation double);
- Une (1) somme de 1 000 \$ CA en argent de poche, remise sous forme de chèque;
- Billet d'avion aller-retour applicable à partir de l'aérogare international situé le plus près de la résidence du gagnant.

La valeur approximative au détail totale du Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby est de 4 500 \$ (ce montant est basé sur le coût d'un billet d'avion aller-retour en classe économique pour deux personnes à partir de Toronto (Ontario, Canada) à destination de Pittsburgh (Pennsylvanie, États-Unis), excluant la rencontre avec Sidney Crosby qui ne peut pas être vendue et, par conséquent, qui n'est associée à aucune valeur au détail). Si le lieu de la rencontre avec Sidney Crosby est modifié, la valeur approximative au détail totale du prix changera en conséquence. La date, l'heure, la durée et l'endroit exacts des événements associés au Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby sont à la seule et entière discrétion du Commanditaire (en consultation avec l'AJLNH). Le Commanditaire consultera le gagnant relativement aux dates et heures potentielles pour la rencontre; toutefois, la décision finale est à la discrétion entière du Commanditaire. Le Gagnant et son Invité doivent respecter tout règlement et toute exigence du Commanditaire et/ou du lieu de l'événement relativement à leur participation aux événements inclus dans le Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby. Le Gagnant et son Invité assument la responsabilité de tous les frais encourus, autres que ceux susmentionnés comme faisant partie du Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby, y compris, sans toutefois s'y limiter, le cas échéant : les taxes, les suppléments de carburant, les frais de taux de change, le transport terrestre, les repas et les boissons, les frais de service à la chambre, les pourboires, les marchandises achetées, les appels téléphoniques, l'assurance, les frais relatifs à tout document de voyage requis, toutes dépenses personnelles de quelque nature que ce soit, et tous frais d'attente. Les dates de départ et d'hébergement sont sujettes à la disponibilité et peuvent être modifiées sans préavis ni rémunération. Le Gagnant assume l'entière responsabilité pour toutes les dépenses encourues pour se rendre au point de départ et en revenir, étant donné que le Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby débute et prend fin à ce point de départ, et le billet d'avion

de retour applicable à partir de l'aérogare international situé le plus près du domicile du gagnant (le « **Point de départ** »). Le Gagnant et son Invité assument l'entière responsabilité pour ce qui est d'obtenir tous les documents de voyage, y compris un passeport et les visas requis, et de se conformer à toutes les exigences des douanes et de l'immigration, le cas échéant. De plus, le Gagnant et son Invité doivent être autorisés légalement à entrer aux États-Unis et à revenir au Canada en partance des États-Unis. Le Gagnant et son Invité doivent être en mesure de voyager aux dates, aux heures et aux endroits déterminés par le Commanditaire du concours, à sa seule et entière discrétion et autorité, faute de quoi, le gagnant renoncera au Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby. Il est recommandé que le Gagnant et son Invité se procurent suffisamment d'assurance personnelle avant le départ.

32. Chaque prix du Volet en ligne doit être accepté tel que décerné et n'est ni transférable, ni convertible en espèces (sauf dans les cas expressément autorisés par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion). Aucune substitution n'est acceptée, sauf au gré du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer un prix du Volet en ligne ou une composante de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris sans toutefois s'y limiter, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, un prix en espèces. Les prix du Volet en restaurant et les prix du Volet en ligne sont appelés collectivement les « **Prix** ».

**Sélection des gagnants du Volet en ligne :**

33. Le tableau suivant indique les probabilités de gagner et le mode de sélection des gagnants correspondant à chaque type de Prix du Volet en ligne :

Type de prix en ligne	Mode de sélection du gagnant	Chances de gagner
Prix instantanés d'un café gratuit	Une heure sélectionnée aléatoirement pendant la Période du volet en ligne sera attribuée, au moyen d'un algorithme informatique, à chaque Prix instantané d'un café gratuit et le premier participant qui effectuera un Clic à ou immédiatement après l'heure sélectionnée aléatoirement sera considéré comme un gagnant potentiel d'un Prix instantané d'un café gratuit. Si aucun participant n'effectue de Clic associé à un Prix instantané d'un café gratuit à ou immédiatement après l'heure sélectionnée aléatoirement, le Prix instantané d'un café gratuit sera alors décerné en ordre descendant inverse, un (1) Prix instantané d'un café gratuit par participant au participant qui a effectué un Clic au moment le plus rapproché de l'heure sélectionnée aléatoirement pour le Prix instantané d'un café gratuit (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière et unique discrétion, d'après ses dossiers officiels).	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations et du moment de ces participations reçues pendant la Période du volet en ligne. Les chances de gagner vont diminuer tout au long de la Période du volet en ligne, au fur et à mesure que les prix d'un café gratuit sont réclamés.

Type de prix en ligne	Mode de sélection du gagnant	Chances de gagner
Prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$	Le tirage au sort (le « <b>Tirage du prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$</b> ») sera effectué parmi toutes les participations au tirage du prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ reçues pendant la Période du volet en ligne.	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations au tirage du prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 100 \$ reçues pendant la Période du volet en ligne.
Prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$	Le tirage au sort (le « <b>Tirage du prix de Carte Tim<sup>MD</sup> de 300 \$</b> ») sera effectué parmi toutes les participations au tirage du prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ reçues pendant la Période du volet en ligne.	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations au tirage du prix de Carte Tim <sup>MD</sup> de 300 \$ reçues pendant la Période du volet en ligne.
Prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby	Le tirage au sort (le « <b>Tirage du prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby</b> ») sera effectué parmi toutes les participations au tirage du prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby pendant la Période du volet en ligne.	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations au tirage du prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby reçues pendant la Période du volet en ligne.
Prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019	Le tirage au sort (le « <b>Tirage du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019</b> ») sera effectué parmi toutes les participations au tirage du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019 reçues pendant la Période du volet en ligne.	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations au tirage du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH <sup>MD</sup> 2019 reçues pendant la Période du volet en ligne.
Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby	Le tirage au sort (le « <b>Tirage du prix d'une rencontre avec Sidney Crosby</b> ») sera effectué parmi toutes les participations au tirage du prix d'une rencontre avec Sidney Crosby reçues pendant la Période du volet en ligne.	Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participations au tirage du prix d'une rencontre avec Sidney Crosby reçues pendant la Période du volet en ligne.

34. Le Tirage du prix d'une Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$, le Tirage du prix d'une Carte Tim<sup>MD</sup> de 100 \$, le Tirage du prix d'un chandail autographié de Sidney Crosby, le Tirage du prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 et le Tirage d'une rencontre avec Sidney Crosby sont appelés collectivement les « **Tirages** ».
35. Les Tirages auront lieu à Saint John (Nouveau-Brunswick), à 11 h (HE) le 13 novembre 2018 (la « **Date du tirage** »).

**Avis aux gagnants et confirmation des gagnants d'un Prix du volet en ligne :**

36. Tous les gagnants potentiels d'un Prix du volet en ligne sélectionnés dans le cadre d'un Tirage (un « **Participant sélectionné** ») seront avisés par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date du tirage et avisés du mode de réclamation du Prix du volet en ligne en question. Les gagnants potentiels du Prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 ou du Prix d'une rencontre avec Sidney Crosby seront avisés par téléphone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date du tirage et avisés du

mode de réclamation du Prix du volet en ligne en question. Si le Participant sélectionné ne peut pas être rejoint dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date du tirage ou si un avis est retourné à l'expéditeur, le Commanditaire peut disqualifier le participant à sa seule et entière discrétion (auquel cas le Participant renoncera à tous ses droits au Prix du volet en ligne en question). De plus, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre Participant admissible parmi les autres participations applicables reçues (auquel cas, les dispositions précédentes du présent article s'appliquent au nouveau Participant sélectionné).

37. AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ LE GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX DU VOLET EN LIGNE, chaque Participant sélectionné est tenu de : (a) répondre correctement à une question réglementaire d'habileté mathématique, sans aide mécanique ou autre (qui peut, à la seule et unique discrétion du Commanditaire, être administrée en ligne, par courriel ou par tout autre mode électronique, par téléphone, ou au moyen du Formulaire de déclaration et de décharge du Commanditaire); et (b) signer (dans le cas d'une personne mineure, son parent ou tuteur légal doit aussi signer) et retourner le Formulaire de déclaration et de décharge du Commanditaire dans les cinq (5) ouvrables suivant l'avis, qui (entres autres : (i) confirme la conformité aux présents Règlements; (ii) reconnaît l'acceptation du Prix du volet en ligne en question (tel que décerné); (iii) décharge les Parties libérées de toute responsabilité liée à ce Concours et la participation du Participant au Concours ainsi qu'à l'attribution et l'utilisation/la mauvaise utilisation du Prix du volet en ligne en question ou de toute partie du prix; et (iv), autorise la publication, la reproduction ou toute utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations à l'égard du Concours, ou de photographies ou autres ressemblances, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce effectuée par le commanditaire ou en son nom, de quelque manière et dans quelque média que ce soit, y compris en format imprimé ou la diffusion sur Internet. Si le participant sélectionné : (a) ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique; (b) ne retourne pas les documents du concours dûment signés dans les délais prescrits; (c) ne peut pas accepter (ou n'est pas disposé à accepter) le prix du volet en ligne en question (tel qu'il est attribué) pour une raison quelconque; ou (d) s'avère en violation du présent règlement (selon ce que détermine le commanditaire à sa seule discrétion), il peut, à la seule discrétion du commanditaire, être disqualifié (auquel cas il perd tous les droits au prix du volet en ligne en question), et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes du présent article sont applicables au nouveau participant sélectionné).
38. Tous les Prix du volet en ligne doivent être réclamés avant 23 h 59 m 59 s (HE) le 3 décembre 2018 (la « **Date limite de réclamation d'un prix du volet en ligne** »). Tous les Prix du volet en ligne qui n'auront pas été réclamés à la Date limite de réclamation d'un prix du volet en ligne (tel que déterminé par le commanditaire et à seule et entière discrétion selon ses dossiers officiels) seront annulés et ne seront pas décernés.
39. Si un gagnant potentiel d'un Prix du volet en ligne est une personne mineure, son parent ou tuteur légal doit signer tous les formulaires de réclamation de prix requis et le prix en question sera décerné au parent ou tuteur légal de la personne mineure (sous réserve de leur conformité aux présents Règlements).



## Vérification :

40. Si le Commanditaire découvre (par toute preuve ou autre information qu'il reçoit ou trouve) qu'une personne a essayé : (i) de dépasser les limites ou les restrictions prévues dans les présents Règlements; ou (ii) d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses électroniques, comptes Facebook ou un système automatisé ou robotisé, une macro, un script, ou tout autre système ou programme pour participer au Concours, s'inscrire, ouvrir une session, cliquer ou participer au Concours de toute autre manière que ce soit ou en perturber le déroulement, cette personne risque d'être disqualifiée à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Votre formulaire d'inscription pourrait être refusé (à la seule et entière discrétion du Commanditaire) s'il ne contient pas tous les renseignements requis et s'il n'est pas soumis et reçu conformément aux présents Règlements pendant la Période de préinscription du Volet en ligne ou de la Période du volet en ligne du Concours. Les Parties libérées n'assument aucune responsabilité pour les formulaires d'inscription, codes à gratter, codes NIP, participations, exploits, échanges, écussons, clics, ouvertures de session ou tout autre renseignement lié au Concours (collectivement les « **Renseignements liés au concours** ») qui seraient tardifs, perdus, mal acheminés, retardés, incomplets ou incompatibles, qui sont tous considérés comme nuls.
41. Toutes les Participations et tous les Renseignements liés au concours sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment et pour tout motif. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve de conformité aux présents Règlements (y compris, notamment, une preuve d'identité ou d'admissibilité), sous une forme acceptable pour le Commanditaire (y compris, notamment, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) : (i) afin de confirmer l'admissibilité d'une personne à participer au concours (ii) afin de confirmer l'admissibilité ou la légitimité de tout renseignement soumis ou reçu relativement au Concours (ou apparemment soumis ou reçu) aux fins du Concours, ou (iii) pour toute autre raison que le Commanditaire juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, pour gérer le Concours conformément aux présents Règlements. Le défaut de fournir une telle preuve à la seule et entière satisfaction du Commanditaire, dans le délai prescrit par celui-ci, pourrait entraîner la disqualification du participant, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger un Code NIP original aux fins de vérification. Le ou les serveurs du Concours constituent l'unique moyen de déterminer la date et l'heure aux fins du Concours. Tous les renseignements demandés par le Commanditaire et(ou) fournis à ce dernier aux fins du Concours doivent être véridiques, complets et exacts, et n'être aucunement trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier un Participant si le Commanditaire détermine (à sa seule et entière discrétion) que le Participant a fourni, à une étape quelconque du Concours, des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion).

## Règles générales :

42. Les prix non décernés seront annulés et ne seront pas décernés.
43. Veuillez prévoir de 4 à 6 semaines après la confirmation et la vérification de la réclamation pour l'envoi du prix en question (autres que le prix instantané d'un café gratuit, le prix d'un voyage au match des étoiles de la LNH<sup>MD</sup> 2019 et le prix d'une

rencontre avec Sidney Crosby) aux adresses fournies à la date de l'inscription. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les changements d'adresse électronique, d'adresse postale ou de numéro de téléphone des participants.

44. La totalité des Renseignements liés au concours deviennent la propriété du Commanditaire qui n'assume aucune responsabilité pour la perte de Renseignements liés au concours ni pour une défaillance du site Internet ou du service de livraison postale pendant le Concours, pour les problèmes ou défaillances techniques de réseaux ou de lignes téléphoniques, de systèmes d'ordinateurs en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciels, pour le fait qu'un courriel ou un autre renseignement n'est pas reçu par le Commanditaire en raison de problèmes techniques ou congestion d'Internet ou du site Internet (ou de tout autre site Web), d'une grève du service de distribution postale ou pour toute combinaison des facteurs susmentionnés. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité si un participant ne parvient pas à accéder au volet en ligne sur son appareil mobile, son ordinateur ou un autre appareil. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier toute personne (ainsi que tous ses formulaires d'inscription, réclamations de prix, inscriptions, exploits, écussons, codes NIP, codes à gratter et toute autre information relative au Concours) qui touche au processus d'inscription, au site Internet ou au bon déroulement de ce Concours conformément à la lettre et à l'esprit des présents Règlements. Le Commanditaire se réserve le droit, et sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (« **RACJ** ») au Québec, de modifier ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou une autre cause indépendante de la volonté raisonnable du Commanditaire corrompt la sécurité ou l'administration appropriée du Concours. Le Commanditaire, avec le consentement de la Régie, se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre le Concours ou d'en modifier les Règlements, advenant tout accident ou toute erreur d'impression ou d'administration, ou autre erreur de toute sorte, et pour quelque raison que ce soit, sans préavis ni obligation. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de faire passer un autre test d'habileté qu'il juge être approprié en fonction des circonstances ou pour se conformer aux lois applicables.
45. Les Cartes numériques, les Écussons et les Exploits demeurent la propriété exclusive du Commanditaire. Il demeure entendu que les Participants ne possèdent aucun droit (y compris, sans toutefois s'y limiter, le droit de propriété) à l'égard des Cartes numériques, des Écussons ou des Exploits (ces droits seront détenus uniquement par le Commanditaire et seront dévolus et attribués uniquement au Commanditaire).
46. Les Participants qui choisissent de participer par l'intermédiaire d'un appareil mobile compatible sont seuls responsables des taux d'utilisation de données et de services standards applicables, qui varient selon le forfait de l'appareil mobile applicable et le fournisseur de service mobile (veuillez communiquer avec votre fournisseur de service mobile pour obtenir plus de détails avant de participer au Concours à l'aide d'un appareil mobile compatible). Toute tentative visant à endommager intentionnellement le site Internet ou tout autre site Web, ou à nuire au déroulement légitime du Concours constitue une infraction aux lois pénales et civiles. Dans le cas d'une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts dans les limites permises par la loi, y compris intenter des poursuites criminelles.

47. Dans l'éventualité d'un conflit entre participants concernant l'identité de la personne qui a soumis un formulaire d'inscription, celui-ci sera considéré comme ayant été soumis par le « Titulaire autorisé du compte » de l'adresse électronique soumise au moment de l'inscription. Le « Titulaire autorisé du compte de courriel » est la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Il peut être demandé à un Participant de prouver (sous une forme acceptable pour le Commanditaire) qu'il est le titulaire autorisé de l'adresse électronique associée au formulaire d'inscription en question.
48. En participant à ce concours, chaque Participant (et, dans le cas d'une personne mineure, son parent/tuteur légal) accepte (et accepte de le confirmer par écrit) et, par la présente : (i) décharge les Parties libérées de la totalité des responsabilités, des pertes et des dommages qu'il peut encourir relativement à sa participation au Concours et, le cas échéant, à la remise, la réception, la possession et(ou) l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix en question; (ii) accepte qu'il ne pourra, en aucun cas, et sans limiter le caractère général des présentes et demeurant entendu, obtenir des dommages punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, et il renonce à tous ses droits de demander de tels dommages; (iii) convient que toutes les causes d'action découlant de ce concours ou d'un prix décerné, ou y étant associées, doivent être résolues individuellement, sans faire appel à un recours collectif; et (iv) accepte que la totalité des réclamations, des jugements et des décisions sera limitée aux frais réellement payés, à l'exclusion des honoraires d'avocat et des frais de justice.
49. En s'inscrivant au concours, chaque Participant (et s'il s'agit d'une personne mineure, son parent/tuteur légal) accepte de respecter les présents Règlements et les décisions du Commanditaire et de l'organisation indépendante du concours, qui sont finales à tous les égards.
50. Les renseignements personnels seront uniquement recueillis, utilisés et divulgués par le Commanditaire, Inmar Promotions – Canada Inc. (l'« **Administrateur** »), et leurs représentants désignés respectifs aux fins d'administration du Concours conformément aux présents Règlements. En s'inscrivant au concours, chaque Participant consent expressément à ce que le Commanditaire, l'Administrateur et leurs représentants désignés recueillent, stockent, échangent et utilisent les renseignements personnels soumis pendant l'inscription uniquement aux fins d'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (publiée à [www.timhortons.com](http://www.timhortons.com)). La présente section ne limite pas les autres consentements qu'une personne peut fournir au Commanditaire ou à d'autres relativement à la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels.
51. Sans limiter le caractère général de ce qui précède et il demeure entendu qu'en s'inscrivant au concours, chaque Participant (et s'il s'agit d'une personne mineure, son parent/tuteur légal) consent à ce que le Commanditaire communique avec lui à des fins relatives au Concours, ce qui comprend notamment, les avis d'admissibilité aux prix et les rappels de réclamations des prix. Vous pouvez vous désabonner de ces avis en envoyant un courriel à [guest\\_services@timhortons.com](mailto:guest_services@timhortons.com), auquel cas votre inscription au Concours sera annulée et vous ne serez plus admissible à participer au Volet en ligne ni à gagner un Prix du volet en ligne, à moins de vous inscrire à nouveau.

52. S'il est découvert qu'un Participant a recours à des logiciels pour remplir l'information automatiquement, ce Participant sera immédiatement disqualifié du Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier de tels participants de concours futurs qu'il organise, sans autre préavis.
53. Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, d'une erreur en ligne, d'Internet, informatique ou de toute autre erreur, un plus grand nombre de Codes NIP, Codes à gratter ou Cartes de prix sont imprimés que ce qui était destiné à être distribué conformément aux présents Règlements, en plus d'avoir le droit de mettre immédiatement fin au Concours, sous réserve de l'approbation de la Régie uniquement, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (sous réserve de l'approbation de la Régie uniquement) d'invalider tous les Codes NIP ou les Codes à gratter (selon le cas) imprimés en surplus du nombre de Codes NIP ou Codes à gratter (selon le cas) destinés à être distribués, et le seul recours du détenteur d'un Code NIP ou Code à gratter (selon le cas) sera de recevoir un autre Code NIP ou Code à gratter (selon le cas), jusqu'à épuisement des stocks. Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, en ligne, d'Internet, informatique ou de toute autre erreur, un plus grand nombre de prix sont réclamés que ce qui était destiné à être décerné conformément aux présents Règlements (pour tous les paliers de prix), ou dans l'éventualité où, en raison de cette erreur, une réclamation de prix valable est révélée, rendant le nombre de réclamations de prix valables plus élevé que le nombre de prix disponibles conformément aux présents Règlements (pour tous les paliers de prix), un tirage au sort parmi toutes les personnes réclamant un prix admissible aura lieu après la clôture du Concours afin de décerner le nombre de prix restants (tel que déterminé par le Commanditaire et à sa seule et entière discrétion selon ses dossiers officiels). Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard d'un nombre de prix plus élevé que celui indiqué dans les présents Règlements (pour tous les paliers de prix). Si, en raison d'une erreur d'impression ou de production, une carte est inutilisable aux fins de ce Concours tel que le prévoit les présents Règlements, le seul recours du Participant en question sera de recevoir une autre carte, jusqu'à épuisement des stocks.
54. Pour les résidents du Québec : Tout litige survenant dans le cadre du déroulement ou de l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'être jugé. Tout litige lié à l'attribution d'un prix ne peut être soumis à la Régie qu'en vue de permettre aux parties de conclure un accord.
55. En cas de divergence ou d'incohérence entre les clauses et modalités de la version anglaise des présents Règlements et celles de déclarations ou autres énoncés contenus dans tout document lié au Concours, y compris sans toutefois s'y limiter, le formulaire d'inscription, le site Internet, la version française des présents Règlements ou la publicité du lieu de vente (PLV), à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne (y compris sans toutefois s'y limiter, la version abrégée des présents Règlements publiée dans toute publicité du lieu de vente, à la télévision ou en ligne); les clauses et modalités de la version anglaise des présents Règlements prévaudront, régiront et auront préséance, avec toute la rigueur permise par la loi. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, si le Commanditaire apprend l'existence d'une telle divergence ou incohérence, celui-ci publiera un avis de correction sur les menus numériques des restaurants Tim Hortons participants.

56. Une liste des principaux gagnants, incluant leur prénom et leur nom de famille, sera publiée sur le site Internet. Leur ville de résidence pourrait également être présentées de façon graphique.
57. COMMANDITAIRE : Fonds de publicité et promotion Tim Hortons (Canada) inc./Tim Hortons Advertising and Promotion Fund (Canada) inc., 226, ch. Wyecroft, Oakville (Ontario) L6K 3X7, Canada
58. ADMINISTRATEUR : Inmar Promotions – inc., 661, ave Millidge, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2K 2N7, Canada

L'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, l'AJLNH et le logo de l'AJLNH sont des marques déposées de l'AJLNH et sont utilisés sous licence. ©AJLNH. Tous droits réservés.

NHL, l'emblème NHL, LNH et l'emblème LNH, sont des marques de commerce déposées, et le logo et la marque sous forme de mots de « NHL All-Star » et de « NHL All-Star Skills Competition » ainsi que le logo et la marque sous forme de mots de « Match des étoiles de la LNH » et de « Concours d'habiletés de la LNH », sont des marques de commerce de la Ligue nationale de hockey. Tous les logos et marques de la LNH et tous les logos et marques des équipes de la LNH illustrés aux présentes appartiennent à la LNH et à ses équipes, et ne peuvent pas être reproduits sans l'autorisation préalable écrite de NHL Enterprises, L.P. ©LNH 2018. Tous droits réservés.

© Tim Hortons, 2018.

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination.